

ORGANISER ET SUPERVISER LES PROCESSUS DE PAIE (CP FFP®)

OBJECTIFS

Assurer le bon déroulement des opérations mensuelles de paie.
Organiser et superviser le travail des gestionnaires de paie.
Améliorer et fiabiliser le traitement de la paie et de ses travaux annexes (DSN).
Optimiser le calcul des charges et faire face à un contrôle Urssaf.
Gérer les paies "sensibles" et contrôler l'application de la réglementation de la paie.
Assurer une veille sur la législation sociale et évaluer leurs incidences en paie.

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend : • L'étude du dossier de candidature, composé d'un CV et d'une lettre de motivation. • Un entretien téléphonique. A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires et techniciens paie
Il est nécessaire de disposer d'une expérience professionnelle d'un an minimum dans la gestion de la paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par la solution LearnEval

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

À la fin du parcours de formation, réalisation d'un cas pratique à présenter devant un jury professionnel.

5

MODULES

9

JOURS

de formation
en présentiel

MODULE #1

Organisation du service paie

Sécuriser et optimiser le fonctionnement du service

2 JOURS

MODULE #2

URSSAF

Assiette de cotisations, contrôle et contentieux

2 JOURS

MODULE #3

Paie des dirigeants et des cadres supérieurs

Cotisations, rémunération différée et traitement du départ

2 JOURS

MODULE #4

DSN : la vérifier et l'utiliser comme outil de contrôle de la paie

Utiliser la DSN comme outil de sécurisation de la paie

1 JOUR

MODULE #5

Audit de paie

Contrôler la conformité de sa paie et de ses cotisations

2 JOURS



PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

ORGANISATION DU SERVICE PAIE (2 JOURS - ORPA)

- › Analyser le mode de fonctionnement du service paie
- › Mesurer la performance de l'outil informatique
- › L'essentiel pour optimiser l'organisation du service paie

URSSAF (2 JOURS - URSF)

- › Comprendre ce qui constitue l'assiette de cotisations
- › Déterminer l'assiette réelle de cotisations
- › Connaître les taux de cotisations et les exonérations sociales
- › Le contrôle URSSAF en pratique : intégrer l'ensemble des étapes

PAIE DES DIRIGEANTS ET DES CADRES SUPÉRIEURS (2 JOURS - PDIR)

- › Mandat social et contrat de travail
- › Établir la paie des dirigeants et cadres supérieurs
- › Décompter le temps de travail
- › Gérer les réintégrations sociales et fiscales des cotisations de retraite et de prévoyance
- › Faire face au départ du dirigeant
- › Mettre en place ou gérer les rémunérations différées : l'épargne salariale des dirigeants

DSN : LA VÉRIFIER ET L'UTILISER COMME OUTIL DE CONTRÔLE DE LA PAIE (1 JOUR - CDSN)

- › Rappels sur les blocs DSN
- › Contrôler la paie grâce à la DSN
- › Contrôler la DSN
- › Anticiper et corriger les anomalies DSN

AUDIT DE PAIE (2 JOURS - AUDI)

- › Définition et objectifs de l'audit
- › Acquérir et appliquer la méthodologie de l'audit de paie
- › Les instruments de l'auditeur
- › Validation des pratiques : cas de synthèse

PROMOTIONS À VENIR

Voici quelques suggestions de parcours :

20 et 21 Mars 2025 - ORPA
+ 12 et 13 Mai 2025 - URSF
+ 5 et 6 Juin 2025 - PDIR
+ 20 Juin 2025 - CDSN
+ 15 et 16 Septembre 2025 - AUDI

12 et 13 Mai 2025 - URSF
+ 5 et 6 Juin 2025 - PDIR
+ 15 et 16 Septembre 2025 - AUDI
+ 23 Septembre 2025 - CDSN
+ 9 et 10 Octobre 2025 - ORPA

15 et 16 Septembre 2025 - AUDI
+ 6 et 7 Octobre 2025 - PDIR
+ 18 Novembre 2025 - CDSN
+ 8 et 9 Décembre 2025 - ORPA
+ 11 et 12 Décembre 2025 - URSF

LIEU

Espace Formation GERESO
22 place de Catalogne
75014 Paris

TARIFS

5 390 € HT

- support + e-ressources,
- évaluation LearnEval,
- suivi individuel,
- contrôle des acquis de formation à l'issue de chaque module,
- préparation à l'examen,
- examen final devant un jury professionnel,
- certificat Professionnel reconnu par la FFP et l'OPQF

Réf : **CER-RES-PAI**

Taux de réussite : 86% des participants aux Certificats professionnels CPFFP® ont obtenu leur certification à l'issue de leur parcours (données actualisées au 2 janvier 2024).



